

## RAPPORT DU COMITÉ:

Le Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déferé le Bill C-193, intitulé: «Loi modifiant la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques» a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 3 juin 1970, étudié ledit bill et il en fait maintenant rapport sans amendement.

*Le président suppléant,*  
**H. J. ROBICHAUD.**